

Monsieur le Premier Ministre  
Hôtel de Matignon  
57 rue de Varenne  
75700 Paris SP 07

Paris, le 10 juin 2020

Monsieur le Premier Ministre, cher Monsieur,

Le 14 mai 2020, vous avez annoncé, à l'issue du 5<sup>ème</sup> Comité Interministériel du Tourisme, les mesures du plan de soutien à destination de ce secteur.

Ce plan dont l'objectif est de répondre à la fermeture de nos établissements et à la crise sans précédent à laquelle nos cafés, restaurants, discothèques doivent faire face prévoit qu'une « *exonération de cotisations sociales s'appliquera aux très petites entreprises (TPE) et aux petites et moyennes entreprises (PME) du secteur tourisme, (...), pendant la période de fermeture ou de très faible activité, au moins de mars à juin* ».

Or le projet de Loi de finance rectificative présenté par le Ministre de l'Action et des comptes publics indique que les employeurs de moins de 250 salariés des secteurs de l'hôtellerie, de la restauration, du tourisme, de l'événementiel, du sport, de la culture, seront exonérés de l'ensemble des cotisations et contributions patronales acquittées aux Urssaf au titre des mois de février à mai inclus.

Si une exonération de cotisations est désormais prévue pour le mois de février 2020, et nous en sommes reconnaissant au gouvernement, l'exonération au titre du mois de juin 2020 annoncée par vos soins n'est pas prévue par ce projet de loi.

D'autre part, si ce projet de loi prévoit également un crédit de cotisation égal à 20 % des salaires versés entre ces mêmes dates et imputable sur l'ensemble des cotisations dues par les entreprises (ou encore des remises de dettes sur demande pour les employeurs de moins de 50 salariés dont l'activité a été réduite d'au moins 50 % par rapport à la même période de l'année précédente), aucune des mesures de ce texte n'a pour objet ou effet de réduire significativement le coût du travail dans nos entreprises qui font face à l'occasion de leur réouverture à une activité très dégradée et économiquement non viable.

Le Président de la République nous avait pourtant assuré vouloir réduire le coût du travail dans nos entreprises.

La conséquence immédiate à la lecture de ce projet de loi est que nos professionnels se préparent massivement à fermer de nouveau leurs établissements conscients du mur de charges et de dettes qui se profile.

Monsieur le Premier Ministre, j'en appelle à vous pour que la parole donnée soient respectée.

Les hôtels, cafés et restaurants ayant pu rouvrir à compter du 2 juin connaissent une activité très fortement dégradée du fait de l'application du protocole sanitaire. Plus encore pour ceux dont la réouverture est limitée aux seules terrasses dans les zones oranges.

Il serait inacceptable que nos professionnels ne bénéficient pas :

- de l'exonération de charges sociales promises par le gouvernement au titre du mois de juin 2020 en cas de faible activité,
- et de l'assurance promise par le Président de la République d'ajuster leur point mort par toutes mesures dont le prolongement du crédit de cotisations de 20% sur les salaires pourrait être un premier moyen, mais très nettement insuffisant.

Monsieur le Premier Ministre notre récent sondage à fin mai, recueillant près de 2000 réponses, faisait état d'un taux de 17% d'entreprises ayant décidées de ne plus rouvrir après le Covid-19 malgré les aides annoncées. J'ai la conviction aujourd'hui que si le PLFR est adopté en l'état, ce nombre ira grandissant, sans compter le lot de faillites et de licenciements qui s'en suivront.

Monsieur le Premier Ministre ne découragez pas nos professionnels.

Je vous remercie par avance de votre intervention.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, cher Monsieur, l'expression de ma parfaite considération.

Didier Chenet  
Président

